

NC.

B.66.11.142.- *noté*

## N o t e

à l'intention de Monsieur le Conseiller fédéral PETITPIERRE.

*Vu lui*  
*9/2*

Concerne entrevue que vous  
aurez le 9 décembre avec  
M. de Rougemont sur la créa-  
tion, en Suisse, d'un centre  
européen de culture.

La Commission culturelle du congrès de l'Europe qui s'est tenue à La Haye au mois de mai de cette année a résolu de créer un organisme permanent établissant un centre européen de culture. Cet organisme permanent "la Section culturelle" est composé de MM. S. de Madariaga, Kenneth, Lindsay M.P. et E. Gilson, ainsi que de MM. E. Hurdes, E. Hoste, G. de Ruggiero et D. de Rougemont; il a mandaté M. de Rougemont pour établir un centre européen de culture en Suisse.

Je pense que la création d'une semblable institution dans notre pays n'est pas sans présenter un très grand intérêt. L'UNESCO est parfois paralysée par le champ très vaste qu'elle embrasse et un centre européen de culture auquel participeraient des personnalités éminentes telles celles qui ont été citées ci-dessus pourrait avoir un certain rayonnement qui ne doit pas nous laisser indifférents. Il me paraît évident que si cet organisme a son siège en Suisse, il attirera chez nous un grand nombre de personnalités du monde scientifique, littéraire et même politique qui pourront étudier facilement nos institutions et comprendre notre attitude sur le plan international.

M. Denis de Rougemont est un des rares citoyens suisses qui a une position prépondérante au sein de mouvement européen. S'il réussit dans l'entreprise qu'il est en train d'étudier, son influence en sera encore augmentée. Pour cette raison, il me paraît nécessaire de l'appuyer indirectement.

Si le centre européen de culture s'établit dans notre pays, il nous sera facile d'obtenir rapidement une documentation complète sur l'éventuelle création d'une union ou d'une fédération européenne. Or, il me paraît important que nous soyons très bien renseignés sur cette matière pour que nous puissions prendre à temps les décisions qui s'imposeraient à nous.

Je pense que si ce centre culturel venait à se créer en Suisse, il faudrait l'établir à Genève. Deux raisons militent en sa faveur: celle de la position de cette ville sur le plan international qui rejaillirait certainement sur le centre culturel et celle de l'influence que le centre culturel aurait pour renforcer encore la situation internationale de Genève.





B. 66.11.125. - 125

N o 1

à l'intention de Monsieur le Conseiller fédéral P. F. ...

Toutefois, il ne semble pas qu'il faille créer trop rapidement cette institution. Elle prétend se rattacher très intimement à l'établissement d'une union européenne et si elle précède par trop les premiers symptômes d'intégration, elle risquerait de s'en trouver affaiblie. Le centre européen de culture serait à ses débuts un organisme purement privé, subsistant essentiellement sur des fonds privés. Il lui serait difficile de prospérer si sa création n'était pas suivie par celle d'autres organismes européens auxquels il se rattache.

Le Conseil fédéral a été saisi de la proposition de créer un organisme permanent d'études et de recherches culturelles européennes. Cette proposition a été déposée par le conseiller fédéral M. P. et M. Gilson, ainsi que de M. E. Harter, E. Harter, D. de ...

Le projet de loi relatif à la création d'une institution culturelle européenne a été soumis au Conseil fédéral. Ce projet a été adopté par le Conseil fédéral le 8 décembre 1948.

Berne, le 8 décembre 1948.

Le projet de loi relatif à la création d'une institution culturelle européenne a été soumis au Conseil fédéral. Ce projet a été adopté par le Conseil fédéral le 8 décembre 1948.

M. Berin de Hougmont est un des rares citoyens européens qui a une position prépondérante au sein de mouvement européen. Il réside dans l'entreprise qu'il est en train d'établir, son influence en sera encore accrue. Pour ce motif, il est particulièrement intéressant de l'impliquer dans l'établissement de la culture européenne.

Si le centre européen de culture s'établit dans notre pays, il sera facile d'obtenir rapidement des documents et des renseignements sur l'éventuelle création d'une union ou d'une fédération européenne. Or, il est particulièrement important que nous soyons très bien renseignés sur cette matière pour que nous puissions prendre à temps les décisions qui s'imposent.

Le projet de loi relatif à la création d'une institution culturelle européenne a été soumis au Conseil fédéral. Ce projet a été adopté par le Conseil fédéral le 8 décembre 1948.